

Étiquetage des pneus: accord pour des transports routiers plus verts et plus sûrs

- Les eurodéputés et les gouvernements de l'UE ont conclu un accord provisoire sur de nouvelles règles concernant l'étiquetage des pneus
- Les étiquettes montreront l'efficacité en carburant, l'adhérence sur sol mouillé, la neige et le verglas, et le bruit de roulement externe
- Selon les estimations, 10 millions de tonnes d'émissions de CO2 pourraient être économisées et 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires créés

Le nouveau système d'étiquetage de pneus des voitures et poids lourds vise à sensibiliser les consommateurs, économiser du carburant, améliorer la sécurité et réduire la pollution sonore.

La législation a fait l'objet d'un accord informel mercredi soir entre les députés de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la présidence finlandaise du Conseil.

Conformément aux nouvelles dispositions, l'étiquetage devra indiquer l'efficacité en carburant des pneus, l'adhérence sur sol mouillé et le bruit de roulement externe. Des informations liées à l'adhérence sur la neige et le verglas pourraient également figurer sur l'étiquette avec les pictogrammes correspondants.

L'étiquette pourra être complétée à l'avenir, au moyen d'"actes délégués", par des informations sur le kilométrage, l'abrasion ou les pneumatiques rechapés. Les données concernant les performances relatives au kilométrage et à l'abrasion seraient ajoutées lorsqu'une méthode d'essai sera disponible.

Les étiquettes devront être clairement visibles pour les consommateurs et dans toutes les situations où des pneus sont vendus, y compris en ligne. Elles devraient présenter un QR code pour un scannage facile.

L'objectif de la nouvelle législation, qui doit encore être formellement adoptée, est de sensibiliser davantage le consommateur et d'améliorer la surveillance du marché dans l'ensemble de l'UE, d'en tirer les avantages potentiels pour l'environnement, la santé et la sécurité. L'abrasion des pneumatiques pendant leur utilisation est une source significative de

micro-plastiques, qui sont nuisibles pour l'environnement.

Véhicules utilitaires lourds

Le nouveau système d'étiquetage s'appliquerait aussi aux véhicules utilitaires lourds (pneumatiques de classe C3), qui ne sont actuellement pas couverts par les exigences d'étiquetage de l'UE. Le fret représente un pourcentage important des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports. Étant donné que les pneumatiques de classe C3 consomment davantage de carburant et couvrent plus de kilomètres par an que les C1 (véhicules particuliers) et C2 (véhicules utilitaires légers), ils présentent un potentiel plus important en termes de réduction de consommation de carburant et d'émissions.

Citation

La rapporteure [Henna Virkkunen](#) (PPE, FI) a déclaré: "Tout le monde connaît l'étiquette énergétique, il s'agit d'une marque déposée. De la même manière, le nouvel étiquetage des pneumatiques permettra aux consommateurs de faire des choix en connaissance de cause. Par exemple, les informations sur l'efficacité énergétique des pneus aideront les consommateurs à réduire les émissions et à économiser de l'argent, car les pneumatiques contribuent à hauteur de 20 à 30% à la consommation de carburant d'un véhicule. Le problème des micro-plastiques libérés par les pneus est une autre préoccupation importante. Je me félicite que toutes les institutions aient accepté d'inclure les micro-plastiques sur l'étiquette au plus vite, dès que des méthodes d'essai et des normes fiables seront disponibles."

Prochaines étapes

L'accord informel devra désormais être approuvé par la commission de l'industrie du Parlement et par le Comité des représentants permanents du Conseil (Coreper). S'il est ensuite approuvé par le Parlement et le Conseil, il pourra s'appliquer à partir du 1er mai 2021.

Contexte

Le nouveau système d'étiquetage pourrait mener à une réduction de 10 millions de tonnes d'émissions de CO2 et une augmentation du chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros. Une fois en vigueur, le nouveau règlement sur l'étiquetage des pneumatiques abrogera et remplacera celui de 2009.

En savoir plus

[Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie](#)

[Service de recherche du PE - Nouvelles règles européennes sur l'étiquetage des pneus](#)

Contacts

Baptiste CHATAIN

Attaché de presse

 (+32) 2 28 40992 (BXL)

 (+33) 3 881 74151 (STR)

 (+32) 498 98 13 37

 [@EP_Industry](https://twitter.com/EP_Industry)

 baptiste.chatain@europarl.europa.eu
